



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 44550

Texte de la question

M. Victor Brial appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la montée de l'insécurité routière à Wallis-et-Futuna. Cette dernière ayant été déclarée « grand cause nationale pour l'an 2000 » lors du dernier comité interministériel, il souhaite que ce phénomène soit à la fois mieux connu et mieux pris en compte dans ce territoire d'outre-mer. Pour ce faire, il lui demande de lui communiquer l'évolution du nombre d'accidentés de la route à Wallis-et-Futuna, par type de voiture, par degré de gravité, avec une identification précise des « points noirs ». L'alcool au volant étant à l'origine d'une forte proportion des accidents corporels constatés, il voudrait également savoir si des actions de sensibilisation ciblées seront organisées par les pouvoirs publics au cours de l'année en direction des jeunes de cet archipel. Le développement de l'éclairage public à Wallis permettrait en outre d'accroître significativement la sécurité sur la RT 1. Il souhaite en conséquence savoir si l'Etat envisage de financer dans un avenir proche un plan d'actions en ce sens. Plus généralement, il lui demande quelles mesures de prévention et de répression il entend prendre pour mieux y faire respecter les règles du code de la route (durcissement des épreuves d'obtention du permis de conduire, amélioration du revêtement des routes, aménagement des accotements, renforcement de l'enseignement - au demeurant obligatoire - de la sécurité routière dans les établissements primaires et secondaires, etc.) et surtout les moyens qu'il compte y consacrer en cette année qui se veut particulière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire expose ses préoccupations relatives à l'insécurité routière à Wallis-et-Futuna. S'agissant des éléments statistiques demandés par le député, six accidents corporels ont été recensés à Wallis ainsi que dix blessés et un tué en 1999. Le nombre d'accidents corporels est en régression (on en dénombrait onze en 1997 et neuf en 1998) ainsi que le nombre de tués (deux en 1997, trois en 1998 et 1 en 1999). En revanche, le nombre de blessés se situait à quinze en 1997 et sept en 1998. Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer reste particulièrement vigilant à l'égard de cette question et conduit des actions spécifiques destinées à aider le territoire à surmonter ses difficultés en cette matière, qui relève de sa compétence. Ainsi, d'importants efforts sont menés par le détachement de gendarmerie de Wallis-et-Futuna pour développer des actions de sensibilisation des jeunes à la sécurité routière. La gendarmerie a notamment inscrit à son programme de prévention la visite d'un établissement scolaire par mois, séances au cours desquelles elle assure la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière ainsi qu'une information générale sur ce thème. Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer a également saisi le haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie de cette question en lui demandant d'apporter sa contribution à l'amélioration de la formation à la conduite des jeunes Wallisiens par l'envoi d'instructeurs spécialisés. Pour ce qui concerne l'amélioration du réseau routier, le contrat de développement 2000-2004 a prévu plusieurs opérations intéressant les infrastructures routières pour un montant total de 14 MF.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44550

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2307

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4030